



**DÉFINITION DES STRATÉGIES
ET DES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE
POUR CONFORTER
LES FILIÈRES VIANDE BOVINE
DU MASSIF CENTRAL**



Partie 5 :

**CONTEXTE DE PRODUCTION ET PERSPECTIVES POUR LES PRODUCTEURS
BOVINS ALLAITANT DU MASSIF CENTRAL**

Thierry BOULLEAU (SIDAM) -

Emma SANNE, Sylvie BROUARD et Jean Baptiste DOLLE (Institut de l'Élevage)

Mai 2013



Étude financée par :



Sommaire

I.	INTRODUCTION :	4
A.	UNE ETUDE SUR L'AVENIR DES FILIERES VIANDE BOVINE DU MASSIF-CENTRAL	4
B.	OBJET DU DOCUMENT	6
C.	METHODE UTILISEE	6
1.	<i>Périmètre de l'étude</i>	6
2.	<i>Données analysées</i>	7
II.	UN AVENIR SOUMIS A LA RENTABILITE DE LA PRODUCTION	9
A.	LE SECTEUR BOVIN VIANDE PARMIS LES MOINS REMUNERATEURS DU MONDE AGRICOLE	9
B.	UNE EROSION DU RESULTAT PAR LES CHARGES, ET CE, MALGRE DES GAINS DE PRODUCTIVITE	9
C.	UN AUTRE REGARD : LES COUTS DE PRODUCTION	10
1.	<i>Des repères à analyser selon un couple zone d'élevage/système de production (Figure 3 et carte 2)</i>	12
2.	<i>Et la rémunération ? Plus de variabilité entre exploitations qu'entre systèmes</i>	12
III.	UN AVENIR SOUMIS AUX MARCHÉS MONDIAUX DES VIANDES : VERS UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE PRODUCTION ET CONSOMMATION ?	16
A.	DANS LE MONDE, L'OFFRE COUVRIRA-T-ELLE LA DEMANDE ?	16
1.	<i>Un renforcement de la demande annoncé</i>	16
2.	<i>L'offre : des évolutions plus timides</i>	18
3.	<i>Conséquences d'un déséquilibre offre/demande</i>	18
B.	EN EUROPE, DES EQUILIBRES OFFRE/DEMANDE ALTERES PAR LA DIMINUTION DU CHEPTEL LAITIER	20
C.	EN FRANCE, VERS DE NOUVEAUX MARCHES ?	21
1.	<i>Une consommation qui a du mal à résister</i>	21
2.	<i>Une activité import/export liée aux volumes mais aussi aux habitudes de consommation</i>	23
IV.	UN AVENIR SOUMIS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	25
A.	LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	25
1.	<i>Qualité de l'eau</i>	25
2.	<i>Gaz à effet de serre</i>	27
3.	<i>Biodiversité</i>	28
B.	LA FILIERE VIANDE DANS CE CONTEXTE	30
1.	<i>Face à la problématique de la qualité de l'eau : une zone allaitante du Massif Central peu concernée par les exigences des zones vulnérables</i>	30
2.	<i>Concernant les GES : un élevage par nature émetteur mais avec des compensations possibles par le rôle de stockage du carbone des prairies</i>	30
3.	<i>Avec la biodiversité : un élevage bovin allaitant à l'origine de contributions positives</i>	33

C.	LES LEVIERS D’ACTIONS : DES PISTES QUI MAJORITAIREMENT CONCILIENT PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET PERFORMANCE ECONOMIQUE	35
V.	UN AVENIR SOUMIS AU DESSEIN DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE	39
A.	LA PAC AUJOURD’HUI	40
B.	L’AVENIR DE LA PAC POUR LA PERIODE 2014-2020 :	41
1.	<i>Contexte de la réforme</i>	<i>41</i>
2.	<i>Le contenu de la proposition de réforme d’après la Commission Européenne</i>	<i>41</i>
ANNEXE		46

I. INTRODUCTION :

A. Une étude sur l'avenir des filières viande bovine du Massif-Central

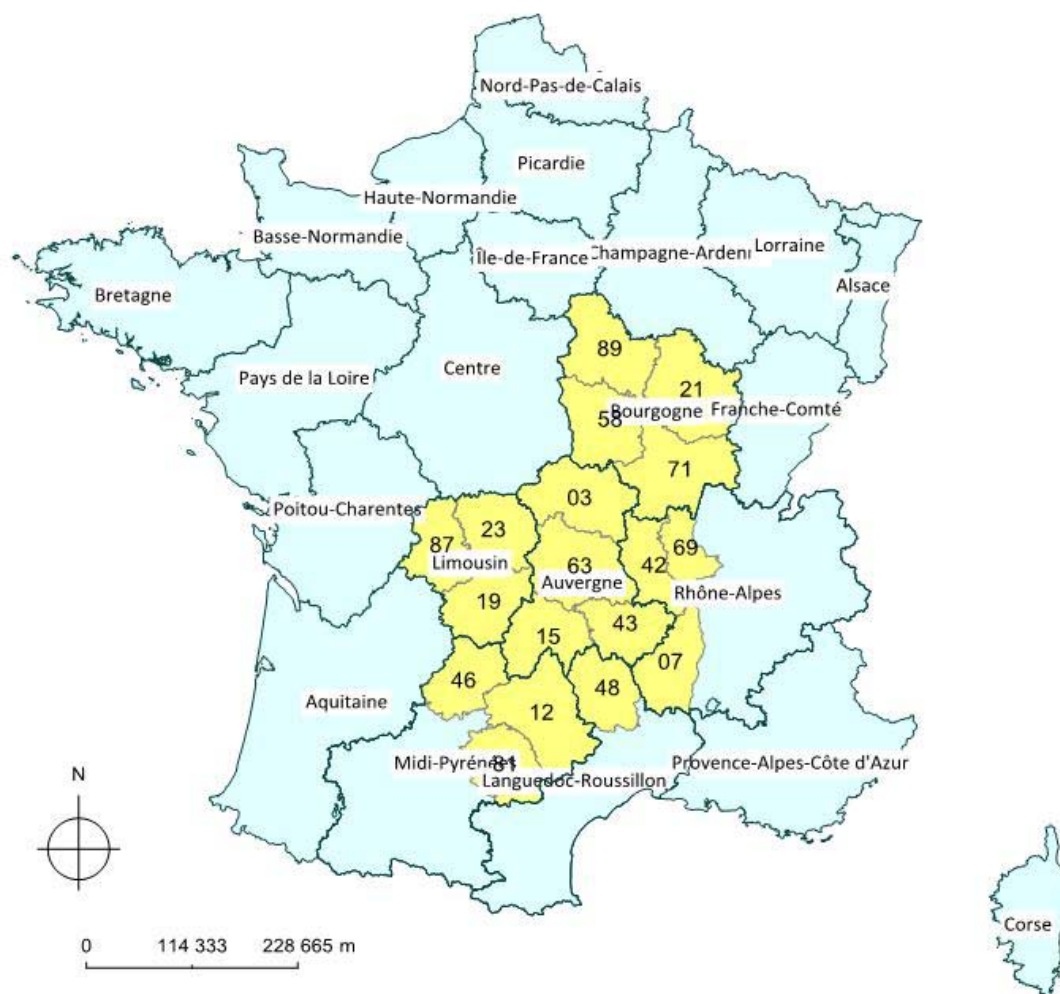
Le secteur de la viande bovine (production, abattage, transformation) revêt une importance toute particulière sur le territoire du Massif-Central. Il est prépondérant par ses apports au développement du Massif :

- sur le plan **économique**, c'est une source de valeur ajoutée et d'emplois dans des zones fragiles soumises à d'importantes contraintes naturelles.
- sur le plan de **l'aménagement du territoire**, la superficie agricole mise en valeur est très importante et l'ensemble de ces filières restent profondément attachées au territoire.
- sur le plan **environnemental**, les contributions de l'élevage herbagé à la biodiversité, aux stockages du carbone ou à la préservation de l'environnement sont remarquables.

Cependant, ces dernières années, les filières viandes bovines et notamment celles du Massif-Central ont démontré une extrême fragilité avec une succession de crises sanitaires et climatiques, la stagnation des prix et l'envolée des charges, tout cela entraînant des menaces sur l'approvisionnement des outils d'abattage et de transformation. Certains de ces outils, confrontés notamment aux problématiques de mise aux normes, sont amenés à devoir engager des investissements sans garantie d'activité suffisante sur les prochaines décennies.

Malgré tout, les filières viande bovine du Massif-Central ne manquent pas d'atouts pour affronter les défis de l'avenir pour peu que des stratégies d'actions, partagées entre les différents acteurs de la filière, soient élaborées et mises en œuvre. En effet, un noyau dur d'exploitations, le maintien du cheptel, la diversité des productions organisées autour de filières structurées sont autant d'atouts pour le Massif-Central qui devraient s'exprimer dans un contexte de demande plutôt dynamique aux niveaux national, européen voire mondial.

Carte 1 : Localisation sur la carte de France des 18 départements de la zone d'étude



Comment assurer le maintien et le développement des filières viande bovine du Massif-Central dans un contexte de rentabilité économique fragile, de marchés extrêmement instables et avec un environnement européen en profonde mutation notamment avec la réforme de la politique agricole commune en cours de discussion ? C'est à cette question que l'étude « **Définition des stratégies et actions à mettre en œuvre pour conforter les filières viande bovine du Massif-Central** » va tenter de répondre en esquissant un panel de stratégies d'actions visant à mettre en valeur les atouts de chaque filière et à en gommer autant que faire se peut les faiblesses.

B. Objet du document

L'étude « Définition des stratégies et des actions à mettre en œuvre pour conforter les filières viande bovine du Massif Central » a donné lieu à la rédaction d'un document de synthèse ainsi que de 8 dossiers thématiques.

Le présent document s'insère dans la partie « perspectives » de l'étude (phase 3). Il caractérise le contexte de production et dresse les perspectives pour les producteurs : Quelle rentabilité ? Quelles opportunités à saisir sur les marchés internationaux ? Quels impacts des nouveaux enjeux environnementaux ? Et quel avenir pour la P.A.C. ?

C. Méthode utilisée

1. Périmètre de l'étude

Le Massif-Central est un vaste territoire de 85 000 km² (15 % du territoire national) et 3,850 millions d'habitants qui s'étend sur 22 départements (11 en totalité et 11 en partie). Le périmètre de l'étude a été recentré sur 18 départements (Carte 1) :

- les départements entièrement inclus dans le Massif : Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Loire, Lozère, Aveyron et Lot,
- ainsi que 7 départements partiellement dans le Massif mais qui exercent une influence significative dans les filières viande du Massif par l'activité de production ou l'activité de transformation : Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire, Yonne, Tarn, Ardèche et Rhône.

Dans la suite du document, les régions partiellement incluses dans le périmètre de l'étude seront suivies de la mention MC pour Massif-Central.

2. *Données analysées*

Les résultats proposés dans ce document s'appuient pour la partie économique sur le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) ainsi que sur les données des Réseaux d'Élevages. Le premier échantillon offre une vision représentative de l'économie des exploitations. Le second est composé de fermes de références avec des résultats environ 5 000€ supérieurs à la moyenne. La compréhension du fonctionnement des exploitations des Réseaux d'Élevages est permise grâce à un suivi technico-économique poussé. Enfin, le document se nourrit d'une étude bibliographique basée sur des publications nationales et internationales sur les marchés mondiaux et la PAC.

Figure 1 : Évolution du résultat courant avant impôts par UTA selon l'orientation technico-économique

(Source : Ministère de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire - Agreste - RICA France 2010)

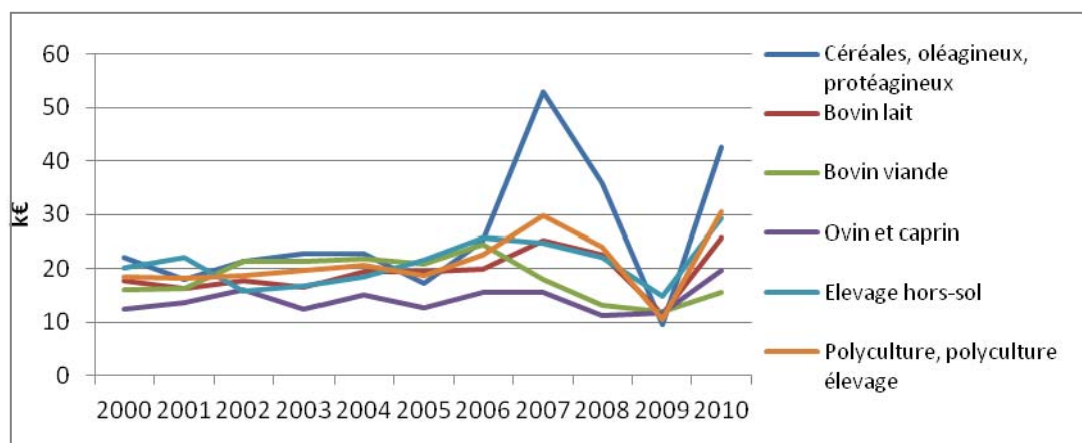


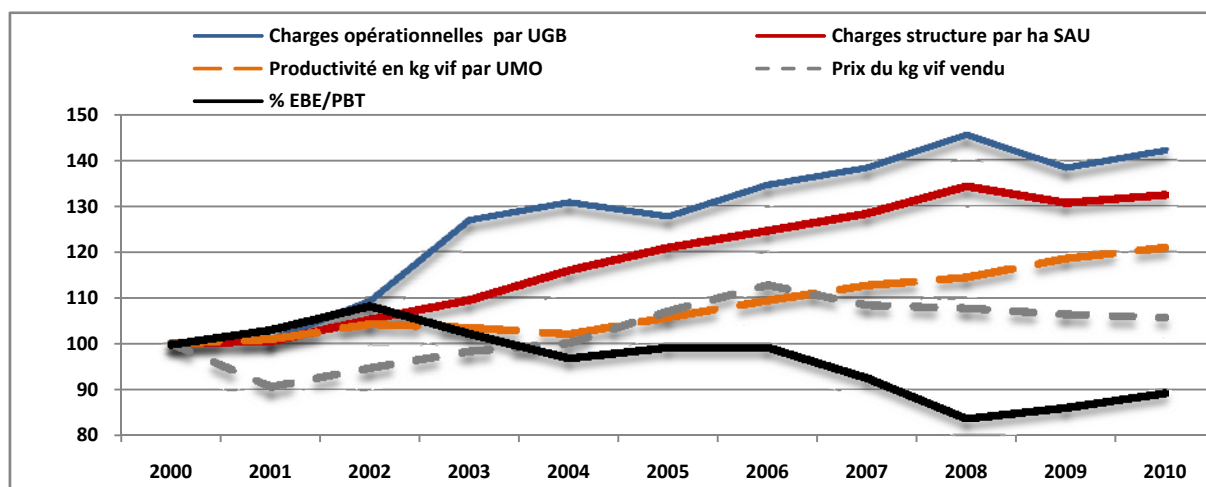
Tableau 1 : Résultats économiques des exploitations spécialisées BV en 2010 en France et dans le Massif-Central élargi d'après le RICA

(Source: Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire - Agreste - RICA France 2010)

	Nombre d'exploitations	Produit brut (k€)	EBE (k€)	RCAI/UMO (k€)
Massif-Central	440	110	44	16
France	730	111	43	16

Figure 2 : Évolution en indice de quelques critères constitutifs de la rentabilité

Source : Réseaux d'Élevage : 141 élevages allaitants spécialisés en champ constant



II. UN AVENIR SOUMIS A LA RENTABILITE DE LA PRODUCTION

A. Le secteur bovin viande parmi les moins rémunérateurs du monde agricole

L'activité bovins viande compte parmi les secteurs les moins rémunérateurs de la profession agricole. Le résultat courant avant impôts (RCAI - Figure 1) français est de presque 16 000 € par travailleur en 2010, alors que toutes productions confondues, celui-ci s'établit à 31 900 €. Cette observation n'a pas toujours été le cas, et l'évolution depuis 2000 du résultat montre combien le secteur agricole a été soumis à une importante volatilité depuis 2006. Avant cette date, le secteur des bovins viande ne se différenciait pas des autres productions. Aujourd'hui l'écart de revenu avec les productions céréalières est flagrant et est étroitement lié à l'évolution des conjonctures des produits. Ce différentiel, couplé à une astreinte de travail quotidienne en élevage, tend à exacerber les concurrences entre élevage et cultures de vente dans les zones concernées. Les changements de production sont progressifs, en remettant d'abord en cause l'engraissement puis dans un second temps l'élevage des bovins en tant que tel.

ZOOM : Pas d'écart de revenus entre les élevages BV français et ceux du Massif-Central :

Les résultats des exploitations spécialisées BV sont bas et le Massif-Central n'échappe pas aux difficultés que rencontre la filière. Ses exploitations ont effectivement des résultats économiques proches des exploitations françaises du même secteur (Tableau 1).

B. Une érosion du résultat par les charges, et ce, malgré des gains de productivité

Entre 2000 et 2010, les élevages ont fait face à une envolée des coûts d'alimentation, d'engrais, de carburant. Ces tensions sur le prix des matières premières s'expliquent principalement par une raréfaction de la ressource et une demande croissante. Cette situation pose la question de l'utilisation des ressources naturelles et notamment de l'énergie fossile. Les autres charges (frais vétérinaires, assurances, foncier...) suivent une progression plus mesurée mais régulière. Les charges opérationnelles ont ainsi progressé de 40% et les charges de structure de 30% (Figure 2). Dans le même temps, les prix de la viande, évalués ici avec le prix du kilo vif vendu, ont connu des variations très modérées.

Ainsi, l'efficacité économique des exploitations (Excédent Brut d'Exploitation/Produit Brut) a perdu environ 10 points, et ce, aussi bien à l'échelle du Massif-Central que de la France. Autrement dit en 2010, un éleveur doit dépenser plus pour obtenir le même produit qu'en 2000.

ZOOM : Comment améliorer le bilan énergétique des exploitations ?

- *En diminuant de la dépendance à l'Azote minéral*
- *En optimisant l'autonomie alimentaire*
- *En utilisant des bâtiments économes en énergie*
- *En développant la méthanisation*
- *En veillant à une évolution génétique adaptée (génomique)*

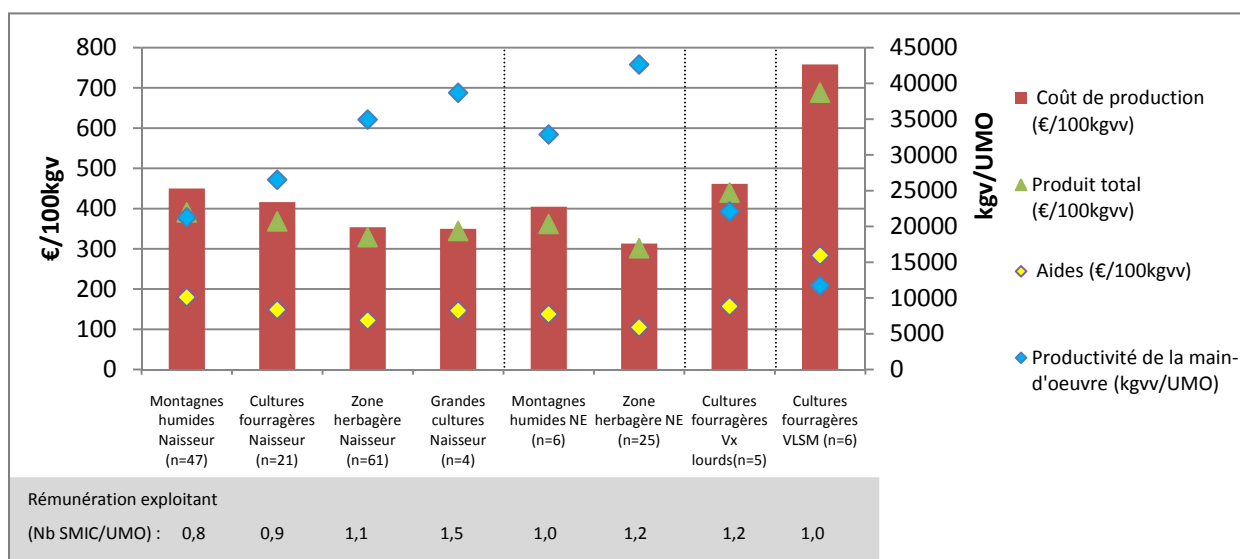
Face à cela, les exploitations ont enregistré une progression de 20% de la productivité du travail, soit plus 5 tonnes de viande vive/UMO. Les gains de productivité n'ont pas favorisé le revenu car ils ont été consommés par les investissements nécessaires à l'agrandissement et la hausse des charges. Finalement, les modifications de structure évoquées dans la partie I : "*l'activité bovin viande du Massif-Central et la diversité de ses exploitation agricoles*", et les gains de productivité ont permis aux éleveurs de résister sans pour autant conduire à des améliorations de revenus.

C. Un autre regard : les coûts de production

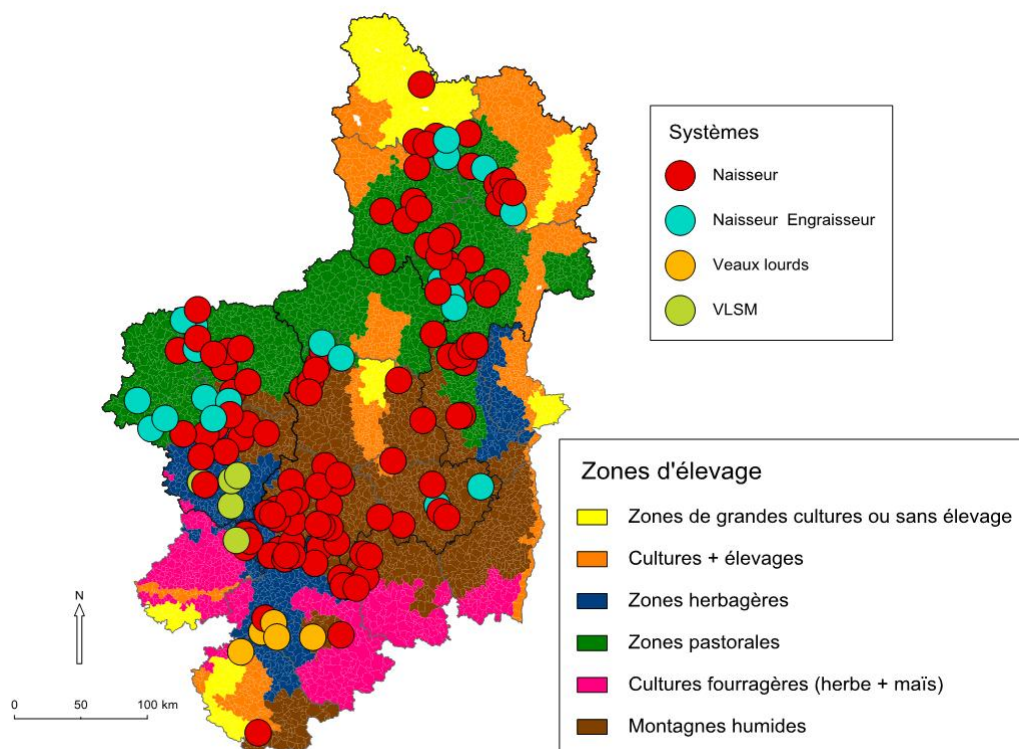
Les coûts de production apportent des informations sur la compétitivité des ateliers BV, en présentant les résultats en euros pour 100 kilogrammes de viande vive produits. Cette approche zoome sur les performances de l'atelier BV au sein des exploitations diversifiées. La confrontation du produit, des charges et du volume de production permet d'évaluer la rentabilité de l'atelier.

Figure 3 : Données "coûts de production" par système et zone d'élevage

(Source : Réseaux d'Elevage)



Carte 2 : Localisation des systèmes de production suivis dans le cadre des Réseaux d'Élevage en 2010 sur le Massif-Central et zones d'élevage (d'après Rouquette, Pfimlin, Caillette – 1995)



1. *Des repères à analyser selon un couple zone d'élevage/système de production (Figure 3 et carte 2)*

Les écarts de production brute de viande vive entre systèmes obligent à considérer les coûts de production système par système. En effet les producteurs de veaux sous la mère vendent des animaux jeunes et légers en comparaison des naisseurs-engraisseurs. Ils ne peuvent donc prétendre aux mêmes niveaux de production et de coûts. Les naisseurs (N) obtiennent des coûts de production de l'ordre de 400€/100kgv, les naisseurs-engraisseurs (NE) 360€/100kgv, les producteurs de veaux lourds 460€/100kgv et ceux des veaux de lait sous la mère (VLSM) 760€/100kgv. Ceci étant, il existe une variabilité intra-système importante, liée à la zone d'élevage et à la diversité des conditions de production. Ainsi, les exploitations en zone de montagnes humides présentent les productivités les plus faibles, du fait de contraintes de production fortes, et donc les coûts les plus élevés (21 tonnes de viande vive (tvv)/UMO et 450€/100kgv en naisseur, 32tvv/UMO et 405€/100kgv en NE en 2010). À l'inverse, les naisseurs en zone de grandes cultures sont les plus productifs et les plus compétitifs (39tvv/UMO et 350€/100kgv en 2010). Enfin, même à l'intérieur des groupes zone/système, une variabilité importante persiste entre exploitations, reflet là encore de la diversité des pratiques et des performances.

2. *Et la rémunération ? Plus de variabilité entre exploitations qu'entre systèmes*

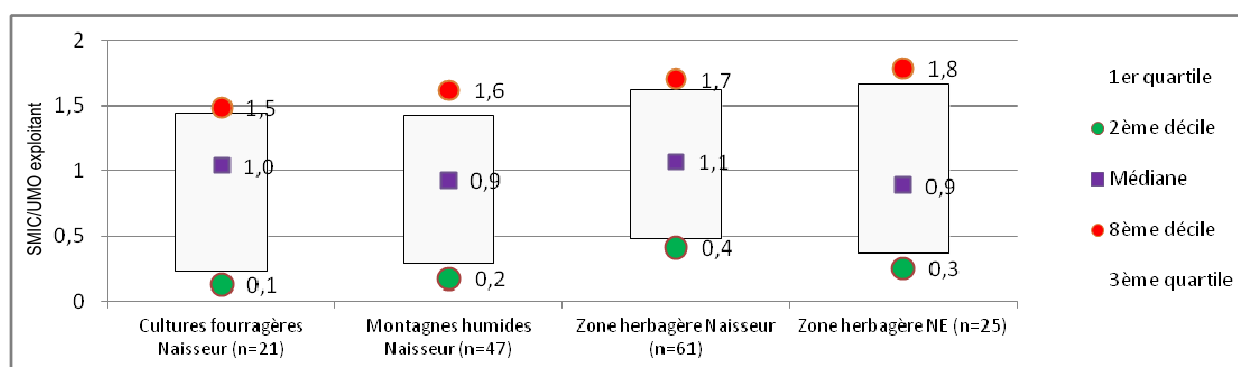
La rémunération moyenne des exploitants réalisée par les ateliers BV du Massif-Central est de 1 SMIC/UMO (tableau 2) et comparable aux résultats nationaux. Malgré les écarts de coûts entre systèmes mentionnés précédemment, les rémunérations sont similaires entre naisseurs, naisseurs-engraisseurs et producteurs de veaux. En effet, le revenu est bien le résultat de trois composantes : les charges, le produit (viande + aides) et le niveau de production. Au final, il existe de plus fortes variations de résultat entre exploitations qu'entre systèmes (Figure 4). Ceci suggère des marges de progrès possibles dans certains élevages.

Remarque : l'approche comptable de la rentabilité ne doit pas être confondue avec la trésorerie dégagée par les ateliers. Cette dernière exclusivement basée sur les flux monétaires est généralement plus favorable. Sur le Massif-Central, la trésorerie moyenne des naisseurs est de 1,6 SMIC/UMO, celle des naisseurs-engraisseurs de 1,9 et celle des producteurs de veaux de 1,6.

Tableau 2 : Résultats coûts de production moyens par système et zone d'élevage du Massif-Central en 2010
(Source : Réseaux d'élevage)

	Nombre	Productivité de la main-d'œuvre (kgvv/UMO)	Coût de production (€/100kgvv)	Produit total (€/100kgvv)	% Aides	Rémunération du travail (SMIC /UMOex)
Montagnes humides Naisseur	47	21 280	450	390	46%	0,8
Zone herbagère Naisseur	61	34 954	354	329	37%	1,1
Cultures fourragères Naisseur	21	26 540	416	368	40%	0,9
Grandes cultures Naisseur	4	38 699	350	344	42%	1,5
Montagnes humides NE	6	32 872	405	362	38%	1,0
Zone herbagère NE	25	42 653	313	301	35%	1,2
Cultures fourragères Veaux lourds	5	22 106	461	440	35%	1,2
Cultures fourragères VLMS	6	11 742	758	688	40%	1,0
Massif-Central	175	30 223	400	363	40%	1,0

Figure 4 : Dispersion des rémunérations permises par le produit en 2010 dans le Massif-central, illustration avec 4 groupes
(Source : Réseaux d'Elevage)



SYNTHÈSE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES PRODUCTEURS BOVINS ALLAITANTS DU MASSIF CENTRAL ?

La faible rentabilité du secteur bovin viande, et les consécutives baisses de résultat enregistrées depuis 2007 interrogent sur son avenir alors que cette production est source d'aménités positives sur le plan de l'économie locale et de l'environnement (valorisation de surfaces en herbe pour la plupart pas ou difficilement convertibles en cultures, entretien du milieu, qualité des paysages, biodiversité...). Même si 2012 semble se positionner comme une note positive en termes de résultats, il n'en reste pas moins que la rentabilité de la production est incontournable pour le renouvellement des générations et l'amortissement d'un capital d'exploitation toujours plus élevé.

Au cœur du Massif-Central, les reconversions entre exploitations laitières et allaitantes ont permis jusqu'à présent de renforcer les effectifs de vaches. Demain, la non parité dans les résultats pourrait non pas inverser la tendance mais en tout cas la ralentir significativement. Dans les zones plus céréalières, la concurrence entre viande bovine et grande culture s'accroît au fil des conjonctures et pourrait à terme sérieusement fragiliser le potentiel de production.

La maîtrise des coûts de production dans un contexte de charges alimentaires et énergétiques élevées reste un défi à relever pour les éleveurs. La question de l'autonomie alimentaire est au cœur des débats, surtout quand on sait que l'alimentation des bovins producteurs de viande français est composée à 90% de fourrages dont 80% sont issues des prairies. La dépendance énergétique et l'adéquation des moyens de production avec la taille des structures sont également des points de vigilances importants. Au delà de la maîtrise des charges, la rentabilité des exploitations est conditionnée par deux enjeux majeurs que sont l'évolution des marchés, qui montrent aujourd'hui des signaux positifs et de la politique agricole commune, en pleine réforme.

Figure 5 : La consommation de viande bovine par habitant en 2010 et projection 2025
 (Source: FAO/OCDE en kg/habitant/an)

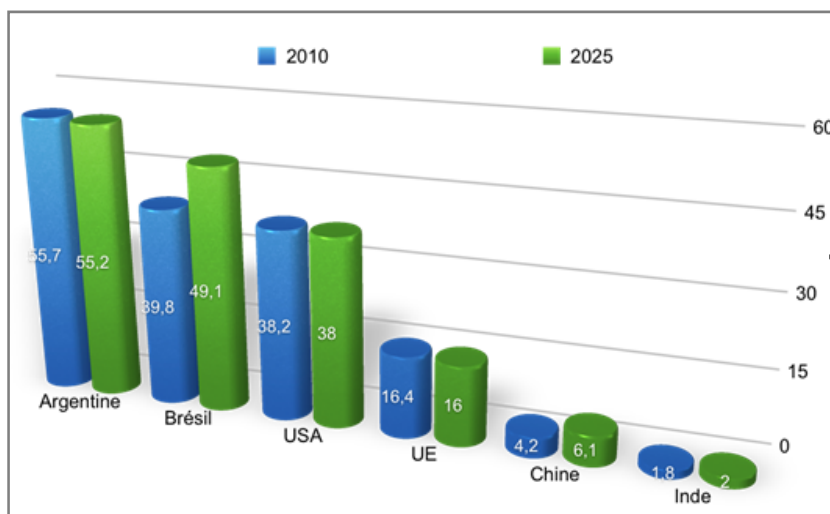
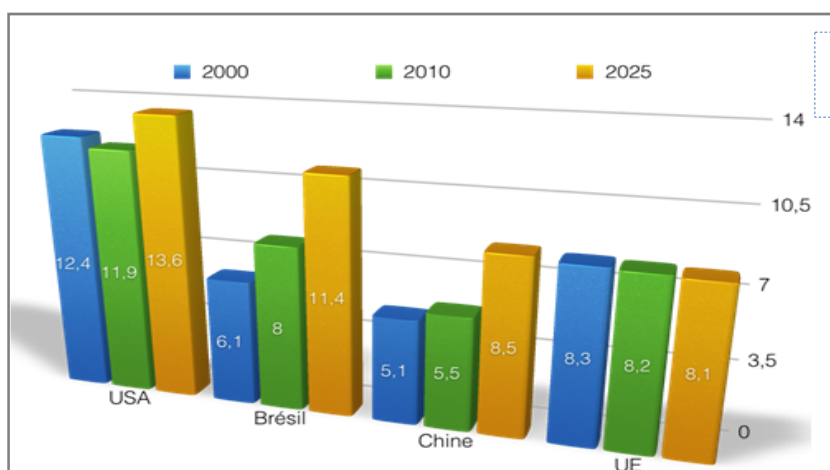


Figure 6 : La consommation de viande bovine par pays en 2000, 2010 et projection 2025
 (Source : OCDE en millions de tonnes par an)



En France, la consommation est aujourd'hui de 25kg/hab/an.

III. UN AVENIR SOUMIS AUX MARCHÉS MONDIAUX DES VIANDES : VERS UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE PRODUCTION ET CONSOMMATION ?

A. Dans le monde, l'offre couvrira-t-elle la demande ?

1. Un renforcement de la demande annoncé

La demande actuelle est très localisée (les 4 premiers pays consommateurs représentent plus de la moitié de la consommation) et le plus souvent dictée par des préférences culturelles et par les niveaux de vie comme le montrent les niveaux de consommation en kg/habitant et les prévisions à 15 ans (figure 5).

L'ensemble des prévisions les plus récentes (FAO, ONU, OCDE, USDA, Commission Européenne, etc.) indique qu'aujourd'hui, on se dirige vers un déséquilibre durable entre l'offre et la demande mondiale de viande bovine. Ce déséquilibre prévisionnel s'explique par un accroissement important de la demande dans des pays émergents tels que le Brésil, la Turquie, l'Algérie ou l'Égypte alors que la production restera en retrait (sauf au Brésil). En raison de l'augmentation des niveaux de vie dans les pays à forte croissance démographique, les modes alimentaires dans ces pays vont se diriger vers des régimes davantage carnés et lactés entraînant donc une augmentation générale de la transformation de protéines végétales en protéines animales.

ZOOM : 2050 : une planète avec 9 milliards d'habitants !

La population mondiale croît de 1 milliard d'habitants tous les 13 ans alors que le premier milliard d'habitants a été atteint en 1850 ! Elle devrait se stabiliser autour de 9 à 9,5 milliards d'habitants en 2050. L'essentiel de la croissance démographique se situe aujourd'hui en Asie (l'Inde compte par exemple chaque année plus de 15 millions d'habitants supplémentaires, soit l'équivalent de la population française tous les quatre ans). La croissance démographique devrait s'éroder en Asie au cours de la seconde moitié du 21^{ème} siècle et celle de l'Afrique progresser sensiblement.

En résumé, il est prévu d'ici 2025 une augmentation de la consommation de viande bovine de 17 % pour passer de 65 millions de tonnes aujourd'hui à 76 millions de tonnes (soit + 11 millions de tonnes). C'est bien évidemment dans les pays en voie de développement que cette augmentation serait la plus forte (+ 25 %) mais les pays développés verraient aussi leur consommation augmenter (+7%). L'Union Européenne pour sa part devrait connaître un niveau de consommation globale stable (figure 6).

Figure 7 : La production de viande bovine dans le monde

(Source: OCDE en millions de tonnes par an)

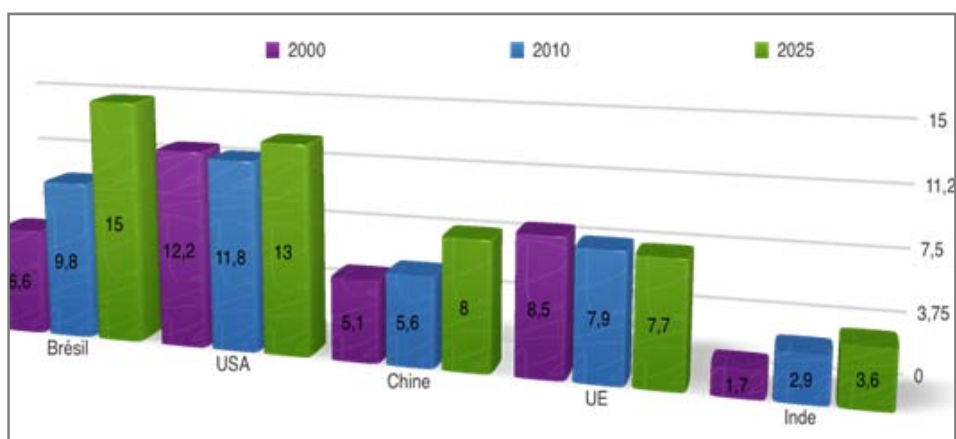


Figure 8 : Évolution des importations de viande bovine par pays et projections 2020

(Source : OCDE)

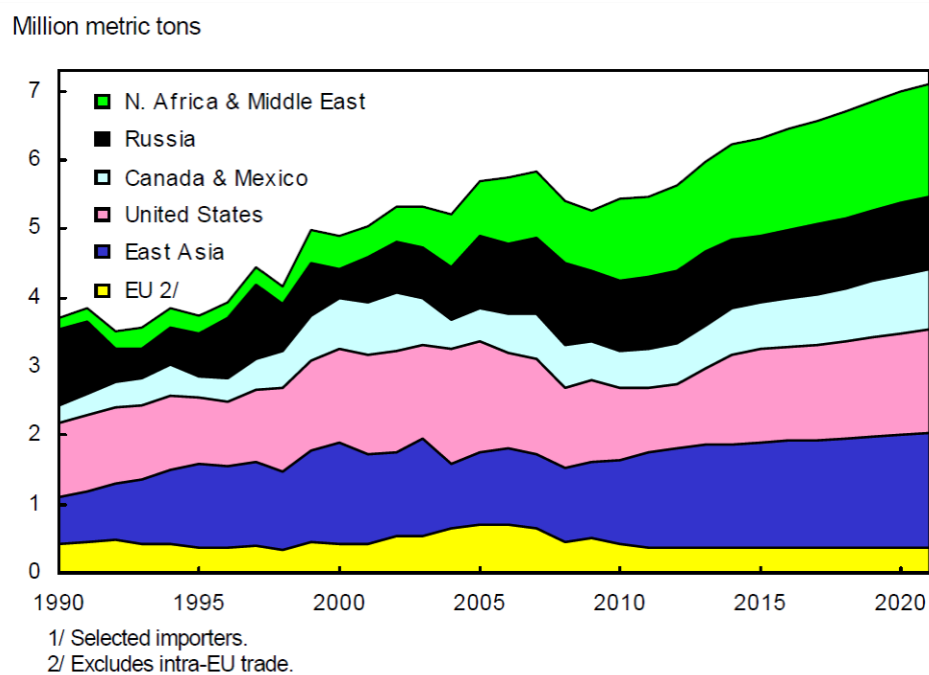


Tableau 3 : Comparaison des perspectives de croissance de la production et de la consommation entre 2010 et 2025

(Source : OCDE)

(En millions de tonnes)	Brésil	USA	Chine	UE
Production	+ 5,2	+1,2	+ 2,4	- 0,2
Consommation	+ 3,4	+ 1,7	+ 3,0	- 0,1
Différence	+ 1,8	- 0,5	- 0,6	-0,1

2. *L'offre : des évolutions plus timides*

La hausse de la demande devrait se conjuguer avec un tassement de la production mondiale. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés : dans les pays d'Amérique du Sud ou aux États Unis la concurrence avec les cultures céréalières est forte (consommation en hausse, biocarburants) mais aussi avec les autres viandes de monogastriques.

Comme la consommation de viande bovine, la production est concentrée dans quelques pays. Le Brésil devrait devenir le premier producteur mondial devant les États-Unis dans la prochaine décennie. La production chinoise elle aussi sera en expansion. La production est prévue à la baisse seulement dans l'Union Européenne (figure 7).

3. *Conséquences d'un déséquilibre offre/demande*

La première conséquence d'un déséquilibre offre/ demande est que les importations de viande bovine par les différents pays déficitaires devraient progresser, passant dans les 15 prochaines années de 5 à 7 millions de tonnes selon les prévisions de l'OCDE (principalement en Asie, aux États-Unis, mais aussi plus près de nous en Afrique du nord et au Moyen Orient - figure 8).

Quels pays seront en capacité d'approvisionner ces marchés en expansion ? La comparaison des perspectives de croissance de la production et de la consommation 2010/2025 pour les principaux pays donne les résultats présentés dans le tableau 3. Ainsi à l'analyse de ces éléments on peut estimer que le Brésil sera vraisemblablement en mesure d'accroître ses exportations même si la majeure partie de l'augmentation de sa production sera absorbée par l'accroissement de sa demande intérieure. Si la France sait préserver sa capacité de production dans une Union Européenne plutôt en déclin de ce point de vue, elle pourra saisir les opportunités sur les marchés nationaux, européens mais aussi vers des pays relativement proches de la France qui seront fortement exportateurs (Afrique du Nord et Moyen Orient notamment).

On peut supposer du déséquilibre persistant entre l'offre et la demande que les prix de la viande restent hauts. Les experts de la FAO et de l'OCDE estiment que la hausse généralisée constatée aujourd'hui sur l'ensemble des marchés mondiaux de la viande bovine devrait se poursuivre dans les prochaines années de l'ordre de 13 % par rapport au niveau de 2011 avec des augmentations beaucoup plus significatives sur certains marchés émergents (Russie, Turquie, Algérie).

Figure 9 : Commerce de viande bovine dans l'Union Européenne : production, consommation, importations et exportations.

(Source : UE Commission DG AGRI)

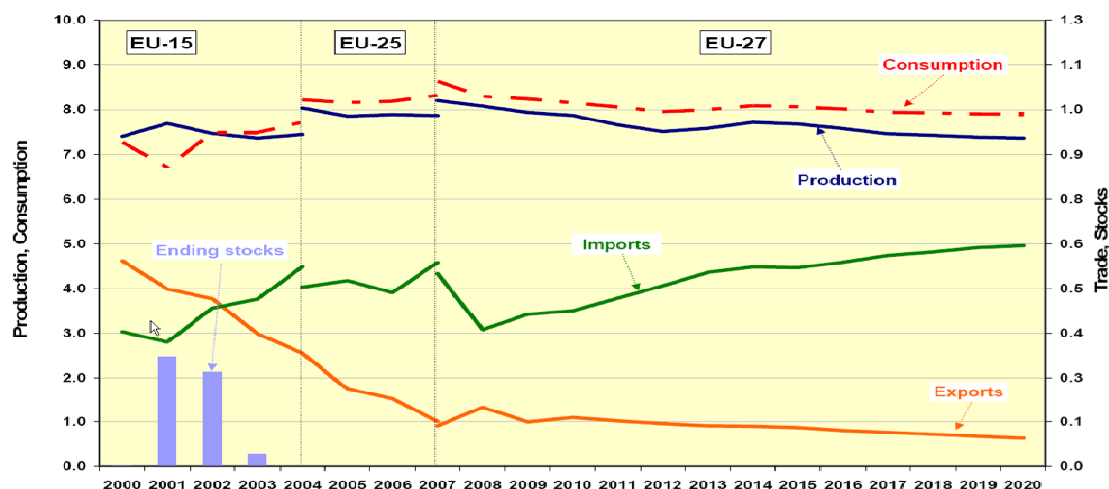
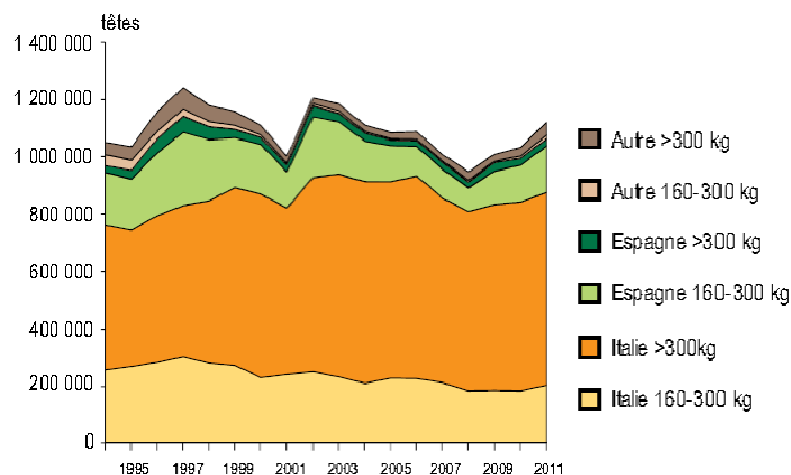


Figure 10 : Exportations françaises de gros bovins maigres

(Source : GEB - Institut de l'Elevage, d'après les douanes françaises)



B. En Europe, des équilibres offre/demande altérés par la diminution du cheptel laitier

Les prévisions de consommation dans l'Union Européenne demeurent moroses (- 100 000 à - 200 000 tonnes dans les 10 prochaines années selon les prévisions - figure 9). Cela est dû principalement à une baisse de la consommation dans les pays de l'ouest (on est passé d'une consommation de 20 kg/habitant en 2000 à 18 kg/habitant en 2010, qui s'explique par le budget des ménages consacré à l'alimentation, mais aussi par des considérations de santé et environnementale). Cette diminution de la consommation par tête devrait se poursuivre et ne pourra être contrecarrée que par des produits innovants répondant aux attentes nouvelles (portions, praticité, prix...).

Cependant la baisse de la production devrait être plus rapide que celle de la consommation. La baisse est essentiellement due à la diminution du cheptel laitier qui devrait se poursuivre voire même s'accroître par la suppression des quotas laitiers. Dans l'Union Européenne, 65% de la production de viande bovine est issue du cheptel laitier contrairement à la France où ce pourcentage est de 44%. Du côté de la production de viande issue du troupeau allaitant, celle-ci devrait connaître un développement soutenu dû à une demande dynamique et des prix élevés.

ZOOM : le marché italien et son avenir

Un marché historique...

La France exporte chaque année 1 200 000 gros bovins maigres dont 800 000 sur l'Italie (figure 10). Au cours des 15 dernières années, les exportations ont varié de 750 000 à 900 000 têtes, les creux ayant correspondu essentiellement à des problèmes sanitaires avec une fermeture temporaire des frontières, soit à une baisse de la consommation en Italie. On peut estimer que sur les 800 000 animaux exportés sur l'Italie, 560 000 viennent du Massif-Central. L'Italie représente 65% du volume des exportations de bœufs français (l'autre destination significative étant l'Espagne).

Cette tradition d'exportation d'animaux vivants vers l'Italie reste dynamique même si régulièrement on annonce son érosion. Elle relève d'une logique technique (peu de production céréalière dans le Massif-Central, coût du logement des animaux l'hiver, peu de vaches en Italie et incongruité de pratiquer l'élevage dans le Nord de l'Italie en raison du coût du foncier entre autres). Elle répond aussi à une logique économique, le berceau des races à viande étant relativement proche du bassin de production italien. Elle répond enfin à une logique de marché, cette filière franco italienne et l'engraissement ayant une bonne réputation en Italie sur les filières de qualité, la viande ainsi produite étant labellisée viande « italienne ». Si cette filière dynamique répond à certaines logiques, elle recèle aussi quelques dangers notamment la très forte dépendance de nos systèmes naisseurs vis-à-vis de ce débouché.

... soumis pourtant à des menaces :

Mais les menaces continuent d'exister : la crise économique et l'évolution des modes de consommation alimentaire italiens font que la demande de ces produits « haut de gamme » stagne voire s'érode. La filière d'engraissement est en pleine restructuration conduisant à une concentration accélérée des ateliers. Enfin les zones d'engraissement sont rattrapées par les problèmes environnementaux (mise en œuvre de la directive nitrates dans la plaine du Pô), émergence de la problématique « bien être » animal et de la concurrence entre la filière énergétique (méthanisation) et la filière engraissement vis-à-vis du maïs.

Notons de plus un autre facteur d'instabilité : la concurrence que les exportations de viande fraîche française exercent sur la filière franco italienne et la concurrence plus vive des importations de viandes à bas prix (intra et extra européenne) accentuée par le développement des achats dans les GMS et le Hard Discount.

C. En France, vers de nouveaux marchés ?

1. Une consommation qui a du mal à résister

La consommation de viande bovine stagne en France autour de 1,4 millions de tonnes pour les gros bovins. 72 % des achats de viande fraîche ont lieu dans les GMS taux qui atteignent 80 % si on ajoute le hard discount. La restauration hors foyer représente 10 % et les produits transformés représentent autant que les achats de viande fraîche (38 % chacun). La nature des achats de viande fraîche évolue avec un développement du steak haché (tendreté, prix) au détriment de la viande en morceau.

Les modes alimentaires évoluant, la consommation de viande par personne devrait continuer à décliner (budget consacré à l'alimentation, moins de temps à consacrer à cuisiner) faisant évoluer lentement les habitudes françaises vers celles des anglo-saxons. L'accroissement de la démographie en France ainsi que le maintien d'une certaine tradition du repas à la française ont freiné la baisse de la consommation nationale (en comparaison de la consommation individuelle).

Même si elle est passée de 30 à 25 kg/an au cours des 4 dernières décennies, la consommation de viande reste plus élevée en France que dans la plupart des autres pays de l'Union Européenne. Il convient de noter l'intérêt des consommateurs français pour les filières qualité (Label Rouge, Indication Géographiques protégées, Appellation d'Origine Protégée, Agriculture Biologique...). Cet intérêt peut aussi expliquer une consommation par habitant qui s'érode moins vite qu'ailleurs en Europe.

Figure 11 : Exportations de bovins français (hors reproducteurs) vers les pays tiers (1 000 têtes)
(Source : GEB - Institut de l'Élevage, d'après Eurostat)

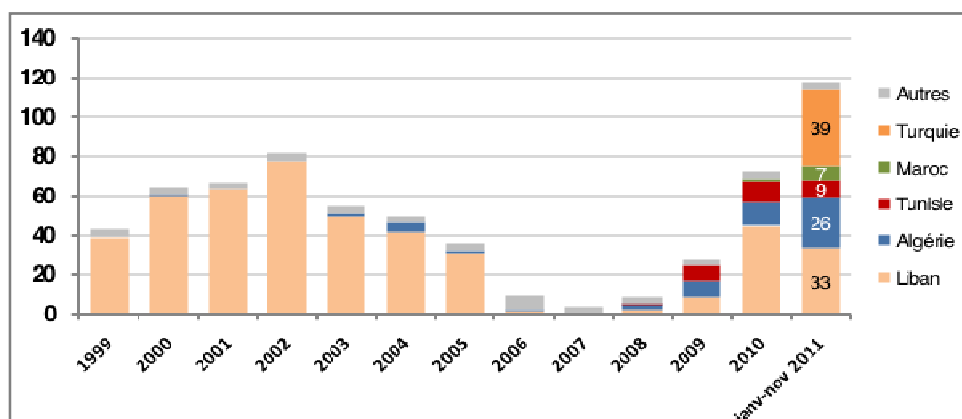
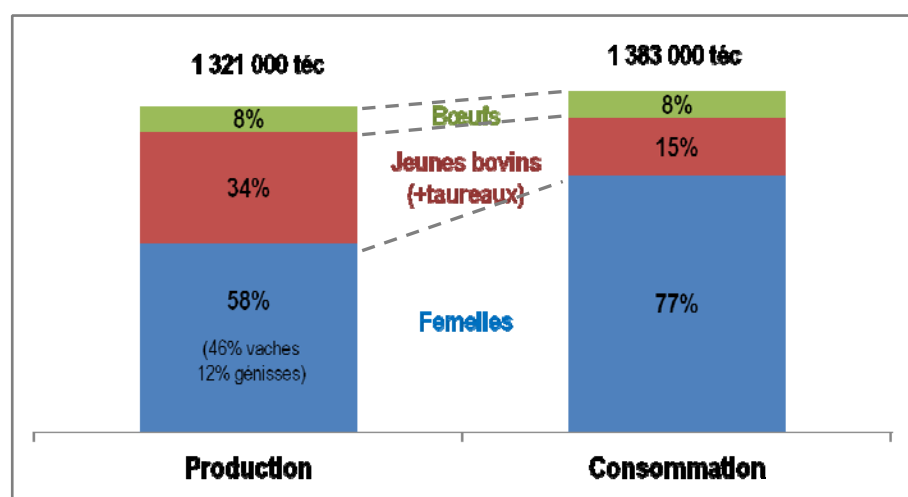


Figure 12 : Importations et exportations de viande bovine en France (1 000 TEC)
(Source : GEB - Institut de l'Élevage, d'après Eurostat)



Figure 13 : Type d'animaux produits et consommés en France en 2010
(Source : Institut de l'Elevage)



2. *Une activité import/export liée aux volumes mais aussi aux habitudes de consommation*

Depuis une dizaine d'années, la production française est inférieure à la consommation et par conséquent les volumes importés supérieurs aux volumes exportés (figure 12). L'année 2011 est exceptionnelle dans ce domaine, l'écart import/export s'étant considérablement resserré en raison du dynamisme des exportations vers les pays tiers. La balance commerciale de la France sur l'ensemble de la filière viande bovine est positive chaque année de plus d'un milliard d'euros si on ajoute la viande et les exports en vif.

L'activité import/export en viande bovine de la France est aussi liée aux déséquilibres entre les types d'animaux produits et ceux qui sont consommés. Comme le montre la figure 13, 77 % de la consommation française correspond à de la viande de femelle pour seulement 58% de l'offre. À l'inverse, le consommateur français est peu friand de viande de jeunes bovins (15% de la consommation pour 34% de la production). Seule la consommation de bœuf (8 %) est équilibrée avec la production. Il découle de ce déséquilibre entre production et consommation des échanges de viande. D'abord des femelles d'origine laitières sont importées principalement en provenance d'Allemagne. Ensuite des jeunes bovins sont exportés vers des pays tiers parfois en vif mais le plus souvent en carcasses. Au cours des deux dernières années (figure 11), les destinations d'export se sont beaucoup diversifiées (Turquie, Algérie, Liban). Ces marchés émergents ont certes une importance stratégique réelle, il faut cependant rester prudent quant à l'avenir, tant que les relations commerciales avec ces pays ne sont pas stabilisées (notamment autour de la question des droits de douanes, taux de change, assurance de paiement, statut sanitaire...).

ZOOM : Un mot sur le Massif-Central

C'est un territoire de 85 000 km² très peu peuplé puisqu'il compte 3,8 millions d'habitants. On peut estimer la consommation annuelle de viande bovine à environ 100 000 tonnes alors qu'il s'en produit 250 000 tonnes et que, de plus la majeure partie des animaux maigres produits ne sont pas finis sur le Massif central.

SYNTHÈSE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FILIÈRES VIANDE DU MASSIF-CENTRAL ?

La consommation de viande va progresser dans le monde, l'offre ayant du mal à suivre le rythme. Ainsi le maintien du potentiel de production (cheptel de mères) est-il important pour pouvoir bénéficier des opportunités qui se présenteront. Les prix devraient rester en moyenne plus élevés que celui des années 2000/2010. Cependant le développement des marchés se situe surtout à l'export, à l'extérieur de l'Union Européenne et pour des types d'animaux qui peuvent être assez différents de ceux des marchés historiques français. Le développement de ces nouveaux marchés export et l'augmentation de la consommation dans des pays comme le Brésil devraient rendre la concurrence des viandes d'Amérique Latine un peu moins âpre sur nos marchés de proximité.

En Europe, le différentiel consommation/production devrait s'accroître ouvrant des potentialités pour l'élevage allaitant français. Ceci est d'autant plus vrai que la viande produite en France est recherchée pour sa qualité répondant à des degrés d'exigence élevé. Cette qualité est comme d'autres critères un élément de la compétitivité des filières françaises sur les marchés. Certains pays (comme l'Italie ou plus récemment la Turquie) parviennent très bien à valoriser ces créneaux de qualité. Même si des menaces demeurent sur le marché d'export de la viande maigre en Italie, il devrait rester prépondérant dans les années à venir.

En France, les marchés s'érodent, les modes alimentaires évoluent. Cette tendance pourrait s'accroître en période de crise économique, la viande bovine demeurant un produit cher. Le maintien de filières puissantes passe par la relance de l'engraissement en France pour alimenter des abattoirs qui restent présents sur l'ensemble du territoire. Cette relance pourrait passer par une sécurisation des marges des engraisseurs par la contractualisation mais aussi par l'optimisation de la finition dans les régions comme le Massif-Central. Pour maintenir ses débouchés, la filière dans son ensemble devra se montrer innovante : nouveaux produits, nouveaux services, segmentation du marché, relocalisation de l'économie agricole pour reconquérir des parts de marché sur les bassins de consommation proches des zones de production.

Enfin l'avenir de la filière dépend pour une part importante de l'évolution de la politique agricole commune d'un point de vue général et des dispositifs concernant les secteurs laitiers et de la viande bovine en particulier.

IV. UN AVENIR SOUMIS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La préservation de l'environnement est actuellement au cœur des débats dans l'évolution des systèmes d'élevage. Le défi des années futures réside dans la fourniture de produits agricoles tout en assurant les performances sociales, économiques et environnementales, c'est-à-dire la durabilité des systèmes de production. En matière d'environnement, une attention toute particulière doit être portée sur la limitation des risques de pollution vers l'eau, vers l'air et la préservation de la biodiversité.

Afin d'apprécier les éventuels impacts des objectifs fixés en matière de préservation environnementale sur l'évolution des filières viandes bovines du Massif Central, sont rappelés ci-après :

- les principaux éléments de contexte sur les exigences environnementales relatives à la préservation de la qualité de l'eau, la limitation des gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité,
- la situation des filières viande bovine issues du troupeau allaitant dans ce contexte,
- les principaux leviers d'action identifiés à ce jour.

A. Les principaux éléments du contexte environnemental

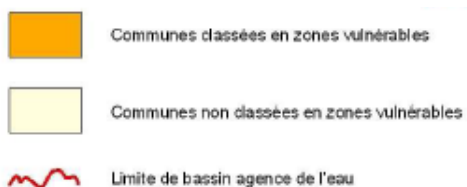
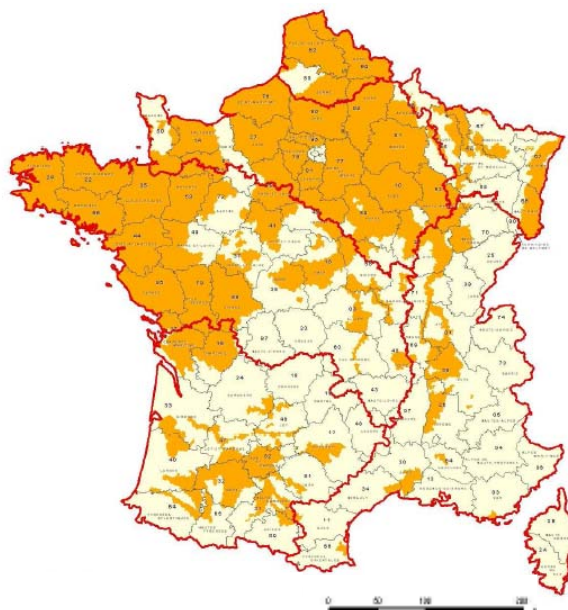
1. *Qualité de l'eau*

En 1994, les pouvoirs publics et la profession agricole ont décidé conjointement de mettre en place un Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, appelé PMPOA axé sur la mise aux normes des bâtiments des exploitations agricoles et la maîtrise de la fertilisation minérale et organique. Au terme de ce programme ambitieux, le 20 novembre 2009, la France fait néanmoins l'objet d'une mise en demeure de la part de la Commission Européenne pour mauvaise application de la Directive Nitrates. Cette mise en demeure porte sur le dispositif réglementaire français fixant le cadre national des programmes d'actions jugé peu ambitieux par la Commission Européenne.

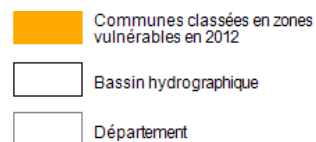
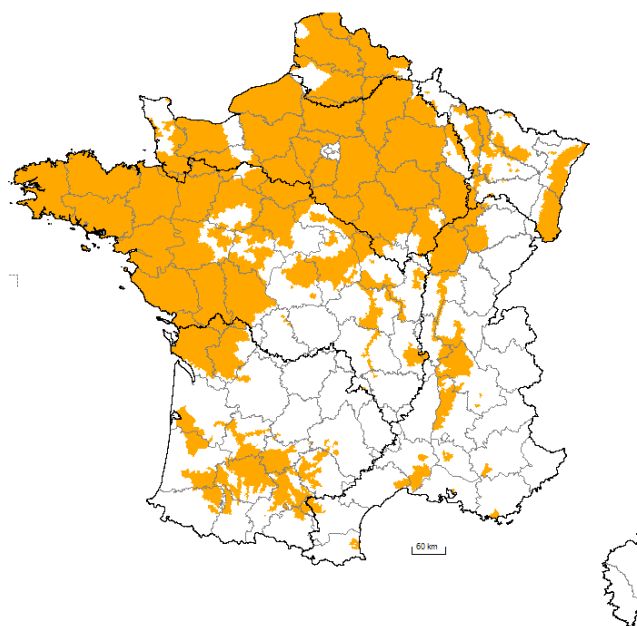
Cartes n° 3 et 4 : Localisation des zones vulnérables en France en 2007 et 2012

(Source : Ministère de l'écologie)

Zones vulnérables 2007



Zones vulnérables 2012



En réponse, l'état français publie le 19 décembre 2011 un nouvel arrêté relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables. Cet arrêté fixe de nouvelles périodes d'interdiction d'épandage, de nouvelles prescriptions pour le stockage des effluents, la limitation de l'épandage des fertilisants, de nouvelles normes d'excrétion azoté par catégorie animale. Ces nouvelles exigences sont à mettre en œuvre avant septembre 2016.

De telles exigences concernent les exploitations agricoles situées en zones vulnérables, dont la définition repose sur le suivi de la qualité des eaux sur chacun des 6 bassins hydrauliques français. Ce classement est révisé tous les 4 ans, sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin. Ainsi, chaque bassin a conduit sa 5^{ème} campagne de surveillance des nitrates en 2010-2011 et a établi une nouvelle liste de communes placées en zones vulnérables, venant remplacer celle de 2007. (cf. cartes n° 3 et 4)

2. *Gaz à effet de serre*

Le lien entre le changement climatique présent et futur et l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre (GES) est désormais avéré comme l'attestent les différentes communications du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Evolution du Climat).

Ainsi, pour réduire l'effet de l'activité anthropique sur le changement climatique, le protocole de Kyoto, ratifié en 2005, vise une réduction des émissions de GES au niveau international de 5,2 % d'ici 2012 par rapport à 1990, soit 8 % pour l'Union Européenne et une stabilisation pour la France.

Dans le cadre d'un second engagement post 2012, les objectifs de réduction pourraient être portés à 20 % voire 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990. En France le plan climat affiche une volonté de réduction d'un facteur 4 (facteur 2 pour l'agriculture) des émissions de GES d'ici à 2050. Ces objectifs ont conduit l'ADEME à élaborer un certain nombre de scénarios, dont certains se traduisent par l'abandon quasi-total du cheptel viande à échéance 2050.

Dans le cadre du projet de loi Grenelle 2, la France reprend ces objectifs de réduction des GES et ambitionne par ailleurs l'affichage environnemental des produits de grande consommation visant à informer le consommateur des impacts carbone, eau et biodiversité. Une expérimentation a pour cela été conduite sur l'affichage environnemental des produits de grande consommation entre juillet 2011 et juillet 2012, les résultats ne sont pas encore publiés. S'il est prématuré de dire si de telles mesures seront effectives pour la viande bovine et à quelles échéances, on note en revanche d'ores et déjà de plus en plus d'initiatives de distributeurs qui souhaitent mettre en avant des politiques de préservation de l'environnement et qui sollicitent leurs fournisseurs afin d'obtenir des informations environnementales sur les produits alimentaires. Ces initiatives portent sur la mise en place de démarches vertueuses pouvant être valorisées dans le cadre de campagnes de communication.

3. Biodiversité

La préservation de la biodiversité est un enjeu international mis en exergue par la conférence de Rio en 1992. Celle-ci a débouché sur la Convention Internationale sur la diversité biologique qui a été ratifiée par la France en 1994.

En 1998, la Stratégie Européenne pour la Biodiversité a défini des objectifs généraux pour divers secteurs économiques, au premier rang desquels figure l'agriculture avec en particulier, la conservation et l'usage durable des agro-écosystèmes.

En 2004, cet enjeu s'est traduit en France par l'élaboration d'une stratégie nationale pour la biodiversité qui comporte, un plan d'action agriculture articulé en 5 axes prioritaires visant à promouvoir les démarches territoriales et partenariales, généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité, protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques, mettre en place un observatoire national de l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec les pratiques agricoles et renforcer la sensibilisation et les compétences des acteurs.

Enfin, la priorité d'agir pour le maintien de la biodiversité, notamment dans le domaine agricole, a été rappelée en 2009 lors du Grenelle de l'environnement.

Tableau n° 5 : Evolution de la surface classée en zone vulnérable entre 2007 et 2012 dans les régions de la zone d'étude

(D'après Sylvain FORAY, Institut de l'Elevage)

Région	Département	Evolution de la surface classée en zone vulnérable
Auvergne	Allier	Pas d'évolution
Auvergne	Cantal	Augmentation (très légère)
Auvergne	Haute-Loire	Augmentation (très légère)
Auvergne	Puy-de-Dôme	Pas d'évolution
Bourgogne	Côte-d'Or	Pas d'évolution
Bourgogne	Nièvre	Pas d'évolution
Bourgogne	Saône-et-Loire	Pas d'évolution
Bourgogne	Yonne	Pas d'évolution
Languedoc-Roussillon	Lozère	Aucune zone
Limousin	Corrèze	Aucune zone
Limousin	Creuse	Aucune zone
Limousin	Haute-Vienne	Augmentation ponctuelle
Rhône-Alpes	Ardèche	Pas d'évolution
Rhône-Alpes	Loire	Pas d'évolution
Rhône-Alpes	Rhône	Pas d'évolution
Midi-Pyrénées	Aveyron	Réduction
Midi-Pyrénées	Lot	Réduction
Midi-Pyrénées	Tarn	Augmentation

B. La filière viande dans ce contexte

Dans ce contexte environnemental en évolution, il est important de mettre l'accent sur plusieurs éléments associés aux modes de production de viande bovine.

1. *Face à la problématique de la qualité de l'eau : une zone allaitante du Massif Central peu concernée par les exigences des zones vulnérables*

Les principales modifications liées à la nouvelle réglementation en matière de préservation de la qualité de l'eau visent à modifier le calendrier d'épandage afin d'éviter les « pratiques à risques » comme l'utilisation de fertilisants minéraux ou organiques à des périodes où l'azote qu'ils contiennent n'est que très faiblement valorisable par les plantes et donc très sensibles aux pertes par lessivage. Ces modifications pourront éventuellement nécessiter de revoir les capacités de stockage de certaines exploitations.

Ceci étant dit, de telles exigences concernent les exploitations situées en « zones vulnérables ». Or comme le montrent les cartes n°3 et 4 présentées ainsi que le tableau n°5, celles-ci épargnent très largement les zones allaitantes du Massif central.

En effet, les systèmes allaitants sont caractérisés par une part prépondérante des surfaces en herbe dans leur assolement. En conséquence, les exploitations disposent dans leur grande majorité d'une capacité de valorisation des déjections animales importante qui limite les risques environnementaux. Ces systèmes de production sont associés à un risque de lessivage faible voire nul.

2. *Concernant les GES : un élevage par nature émetteur mais avec des compensations possibles par le rôle de stockage du carbone des prairies*

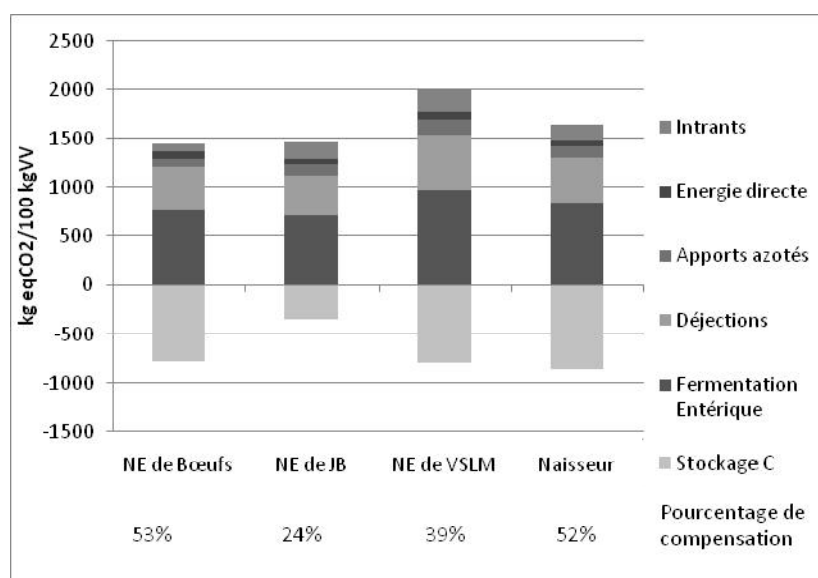
Des émissions de GES inhérentes à la fonction herbivore des bovins ...

En 2009, l'activité agricole française représentait 18,8 % des émissions de GES nationales (hors CO₂ fossile intégré dans le secteur des transports), dont 10 % liés directement aux exploitations bovines, soit près de 60 % des émissions agricoles, en considérant les surfaces affectées à l'élevage (CITEPA 2011).

(Source : d'après Dollé et al. 2011, revue INRA Prod. Anim.)

Pays	Sources	Systèmes	Emissions brutes	Emissions nettes
			kg CO ₂ /kg viande vive	
France	Dollé <i>et al</i> 2011	Naisseur	12,8 – 14,0	6,5 – 6,6
		Naisseur engr.	11,3 – 11,7	7,8 – 8,5
	Gac <i>et al</i> 2010	Naisseur	17,3	11,8
		Naisseur engr. Jeune Bovin	14,2	11,5
		Naisseur engr. Boeuf	14,2	8,9
	Dollé <i>et al</i> 2009	Naisseur engr.	9,5 – 12,4	6,4 - 9,7
	Veyssset <i>et al</i> 2011	Naisseur	17,2 – 17,8	13,6 – 14,6
		Naisseur engr. Jeune Bovin	14,9	12,9
		Naisseur engr. Boeuf	16,9	13,6
Irlande	Casey <i>et al</i> 2006	Engr.	7,6 – 11,3	
Suède	Cederberg <i>et al</i> 2002	Engr. ⁽¹⁾	6,4	
Europe	Leip <i>et al</i> 2010	Viande moyenne UE	22,2	
USA	Pelletier <i>et al</i> 2010	Engr. Syst. pâturent	19,2	11,0
		Engr. <i>Feedlot</i>	14,8	13,0
Brésil	Cederberg <i>et al</i> 2011		22	

(Source : d'après travaux Institut de l'Elevage, 2011)



De part sa nature physiologique et sa valorisation importante de cellulose, le bovin est un émetteur important de GES et plus particulièrement de méthane.

Les travaux conduits en France (cf. tableau n°6) sur l'évaluation de l'impact environnemental de la production de viande issue des troupeaux allaitants conventionnels font état, toutes catégories animales confondues, d'émissions de GES brutes comprises globalement entre 9,5 et 17,8 kg eq. CO₂/kg viande vive. La contribution des 3 principaux GES (méthane, protoxyde d'azote et gaz carbonique) montre, sans surprise, la part prépondérante du méthane (71%), la fermentation mésentérique représentant à elle seule plus de la moitié des émissions totales et 73% du méthane total émis.

... mais aussi, une des rares filières à contribuer au stockage de carbone dans les sols

L'évaluation environnementale du secteur ne doit cependant pas se limiter à la quantification des émissions de GES. En effet, pour évaluer avec justesse ces émissions, il est nécessaire d'évaluer celles liées à l'élevage (méthane, protoxyde d'azote, gaz carbonique) mais également de comptabiliser le carbone stocké dans le sol. Mesurer l'empreinte carbone correspond ainsi à déterminer la contribution nette de l'activité d'élevage, c'est à dire les émissions de GES auxquelles on retranche le carbone stocké dans le sol grâce aux prairies, haies...

Or, les élevages de bovins allaitants sont associés au sol et notamment aux prairies qui jouent un rôle très important dans le stockage du carbone. Ce carbone peut être stocké durablement dans le sol sous forme organique.

Les travaux considérant l'empreinte carbone nette, conduits à ce jour, montrent que, selon la part de prairies dans le système de production, le stockage de carbone permet de compenser 15 à 50 % des émissions. C'est ainsi que des systèmes plus intensifs (part importante de concentrés, système faiblement pâurant, GMQ élevé) vont plutôt se caractériser par des empreintes carbone brutes plus faibles, du fait de plus de kg de viande vive produits ; en revanche, ils bénéficient d'une moindre compensation carbone que des systèmes plus herbagers, aboutissant au final à des empreintes carbone nettes peu différentes (cf. figure n°14).

Ces compensations ramènent les émissions nettes à des valeurs comprises entre 6,5 et 14,5 kg eq. CO₂ / kg viande vive, selon les références disponibles.

3. Avec la biodiversité : un élevage bovin allaitant à l'origine de contributions positives

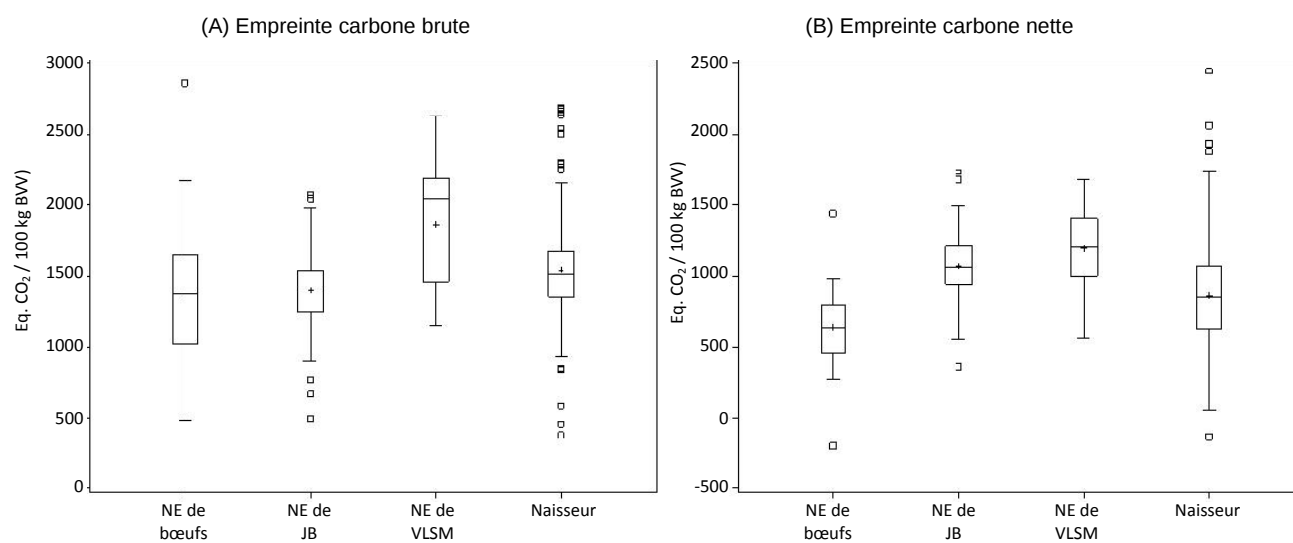
Si le changement climatique est un enjeu clé, il convient également de ne pas négliger le fait que l'élevage bovin est une activité qui produit d'autres services environnementaux et territoriaux : préservation des paysages ou encore de la biodiversité. Or, la biodiversité est un élément à relier aux GES dans la mesure où les éléments agro-écologiques (prairies, haies, bosquets,...) favorables au maintien d'une diversité faunistique et floristique jouent également un rôle important dans la séquestration du carbone.

Quand bien même les indicateurs restent encore très largement à définir et à harmoniser (cf. travaux en cours), la biodiversité est, de toute évidence, un domaine où l'élevage bovin allaitant a des effets positifs forts à mettre en avant grâce au maintien des espaces ouverts, à l'entretien de la diversité des paysages et la préservation des éléments agro écologiques (des habitats et donc des écosystèmes). L'élevage est ainsi un réel atout en tant que gestionnaire des surfaces, des milieux et des infrastructures agro-écologiques qui rendent des services environnementaux à la collectivité.

C'est pourquoi les travaux actuellement développés en matière d'évaluation environnementales s'attachent de plus en plus à raisonner à partir d'analyses multicritères et non autocentrées sur un seul aspect, comme le carbone par exemple. Ceci est d'autant plus important que se limiter à un seul critère environnemental, risque d'identifier des solutions qui, au final, pourraient avoir des conséquences néfastes sur d'autres segments environnementaux (préservation de la biodiversité, qualité de l'eau).

**Figure n°15 : Variabilité des empreintes carbone brutes (A) et nettes (B) des systèmes allaitants
(éq. CO₂ / 100 kg BVV)**

(Source : D'après travaux de l'Institut de l'Elevage, 2011)



C. Les leviers d'actions : des pistes qui majoritairement concilient performance environnementale et performance économique

Grâce aux méthodologies mises en place, des travaux sur l'évaluation environnementale de type ACV des viandes bovines françaises ont été réalisées par grands systèmes de production (cf. exemple figure n°14). Les données ainsi obtenues font état de différences importantes, pas tant d'ailleurs entre systèmes de production qu'entre exploitations d'un même système (cf. figure n°15). Le différentiel observé peut ainsi atteindre dans un même système jusqu'à 30 % entre les exploitations à faible impact et celles à fort impact.

Par ailleurs, il apparaît que ces performances environnementales sont fortement corrélées aux résultats techniques et économiques des exploitations.

Des travaux ont aussi été engagés afin de déterminer le potentiel d'atténuation des impacts et notamment du carbone. Le CO₂ évité grâce à l'application de ces leviers est ainsi estimé entre 10 et 25 %.

Les principales pistes identifiées à ce jour portent sur :

- L'alimentation des animaux

Dans ce domaine, la priorité est d'assurer une bonne adéquation des apports aux besoins, évitant toute surconsommation de concentré et un effet gaspillage.

De même toute politique de recherche d'une meilleure autonomie alimentaire de l'exploitation constitue un levier de réduction des émissions de GES. Cela concerne en particulier la recherche d'une plus grande autonomie en protéines par l'utilisation de plus d'herbe et l'introduction de légumineuses.

- La productivité et gestion du troupeau

De manière générale, chaque fois que les gains de productivité restent associés à un recours aux intrants maîtrisé, ceux-ci présentent un intérêt, l'augmentation des kg produits venant diluer les quantités de GES émises. En phase d'engraissement, un gain de poids moyen quotidien supérieur peut, jusqu'à un certain niveau, s'avérer positif dans la mesure où il permet de réduire sensiblement la durée d'engraissement et les émissions associées.

Certains travaux avancent qu'une meilleure gestion du troupeau (réforme des animaux peu productifs, gestion sanitaire efficace, capacité d'adaptation aux modifications de l'environnement ...) représenterait un potentiel de réduction des émissions de GES de l'élevage bovins compris entre 2 et 5%.

De même, des choix de dates de vêlages visant à caler les besoins du troupeau en relation avec les périodes de pousse maximale de l'herbe pour optimiser le pâturage présentent des potentialités intéressantes, en cours d'évaluation.

Enfin, une sélection génétique sur une meilleure efficacité alimentaire serait une opportunité de réduction des émissions de GES.

Sur la base des données bibliographiques disponibles, et des premières évaluations faites sur les systèmes français, toute action raisonnée agissant sur la productivité et la gestion du troupeau, peut selon les cas réduire l'empreinte carbone de l'ordre de 0 à 10%.

- La fertilisation azotée

Des apports azotés raisonnés permettent, non seulement de prévenir les risques de pollution de l'eau mais aussi de réduire les émissions de protoxyde d'azote. De même, le recours aux légumineuses constitue une piste de réduction des émissions de protoxyde d'azote.

- La réduction des consommations d'énergie

Les émissions de gaz carbonique « énergétiques » émanent des consommations de fioul et d'électricité. L'augmentation de la part de pâturage constitue pour cela une piste intéressante de réduction des consommations de fioul avec moins de récoltes, de distribution des fourrages, d'épandage de déjections ...

Par ailleurs, de simples modifications de comportements et de pratiques (conduite économe, réglage des tracteurs, ...) peuvent conduire à des réductions significatives, estimées selon les auteurs et les situations entre 1 et 2% des émissions de GES.

- Le stockage de carbone

L'importance des prairies dans l'assolement permet de compenser une part non négligeable des émissions de GES (cf. partie B2). Au-delà de la part des prairies ce sont toutes les bonnes pratiques de gestion de l'herbe et du pâturage qui visent à maximiser la part de fourrage dans l'alimentation des animaux et diminuer le recours aux intrants qui apparaissent bénéfiques.

SYNTHÈSE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FILIÈRES VIANDES DU MASSIF CENTRAL ?

Comme l'ensemble de l'élevage bovin allaitant, les filières viandes du Massif Central doivent faire face à une image environnementale très souvent pointée du doigt, notamment au regard des émissions importantes de GES. Ces valeurs sont régulièrement reprises dans les médias stigmatisant ainsi l'impact négatif de la consommation de viande pour la planète. De nombreux acteurs se sont emparés du sujet allant jusqu'à construire des scénarios d'évolution où l'élevage bovin disparaît du paysage français (Scénario Afterre 2050).

Dans ce contexte, la filière se doit non seulement de réagir pour rétablir une communication plus circonstanciée sur la situation mais aussi d'être proactive pour engager des plans d'actions visant à réduire son impact environnemental.

Or, comme le montrent de plus en plus de travaux conduits sur le sujet et basés sur une approche environnementale multicritère, l'élevage bovin allaitant, et l'élevage du Massif Central en particulier, de par son interaction forte avec le territoire et la mise en valeur de surfaces en herbe dispose d'atouts indéniables : préservation de la qualité de l'eau ; régulation du changement climatique grâce au stockage de carbone ; maintien de la biodiversité ; d'un tissu économique et social ...

Concernant les mesures à mettre en place pour contribuer aux réductions d'émissions de GES, là encore l'élevage allaitant dispose d'un potentiel d'adaptation possible et ce d'autant que les mesures préconisées sont les mêmes que celles conseillées pour améliorer l'efficacité économique de son système. Elles portent globalement sur la recherche d'une efficience globale du système, autrement dit d'objectifs de production en cohérence avec les potentialités pédoclimatiques de l'exploitation.

Ainsi, sur les 10 à 15 ans qui viennent, on doit pouvoir à la fois concilier des enjeux environnementaux et des enjeux de maintien de la production avec des mesures alliant performances techniques, économiques et environnementales.

Cela nécessitera néanmoins que les mesures prévues dans le cadre de la PAC poursuivent les mêmes objectifs et laissent aux systèmes herbagers les souplesses d'adaptations leur permettant de valoriser au mieux les potentialités de leurs exploitations.

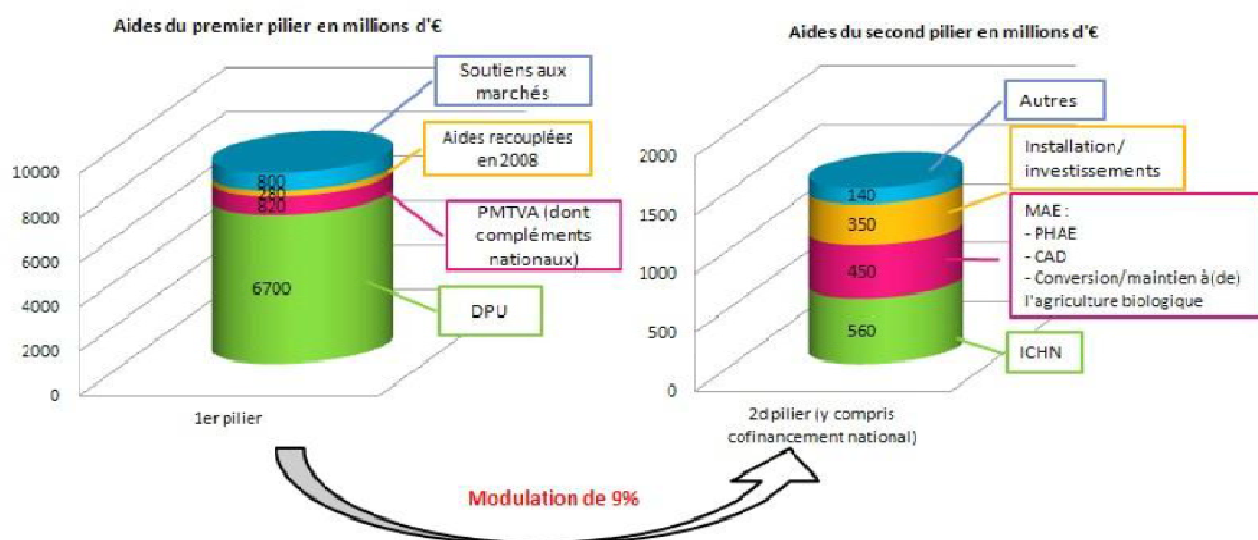
Figure 16 : Montants et poids des aides dans les exploitations spécialisées BV du Massif-Central en 2010

(Source: Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire - Agreste - RICA France 2010)

AIDES DU PREMIER PILIER				AIDES DU DEUXIEME PILIER			
	Limousin.	Bourgogne.	Auvergne		Limousin.	Bourgogne.	Auvergne
DPU	19 000€	25 000€	22 000€	ICHN	5 000€	4 000€	7 000€
Montant/ha	195€	203€	211€/ha				
PMTVA	11 000€	13 000€	11 000€	MAE	3 000€	6 000€	6 000€
Total	30 000€	38 000€	33 000€	Autres	2 000€	2 000€	1 000€
Total aides PAC	40 000€	50 000€	47 000€	Aides PAC/RCAI	203%	229%	194%
Aides PAC/UTANS	29 700€	37 500€	35 700€	Aides PAC /EBE	98%	104%	100%

Figure 17 : Les aides perçues au titre de la PAC en France

(Source : SIDAM/ Commission Européenne DG AGRI 2012)



V. UN AVENIR SOUMIS AU DESSEIN DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

L'avenir des productions de viande ne peut se dissocier des politiques de soutiens qui l'accompagnent. Celles-ci concernent la politique agricole commune ainsi que l'ensemble des mesures qui peuvent être prises au niveau des régions pour impulser telle ou telle orientation. Le présent compte rendu s'attache plus particulièrement à la PAC, compte tenu du cadre structurant qu'elle revêt et de sa place essentielle dans l'importance des aides aux exploitations. Les orientations plus spécifiques aux régions sont quant à elles précisées en annexe.

La politique agricole européenne a toujours revêtu une importance toute particulière pour les producteurs de viande bovine français. Leur revenu est assuré par les aides de la PAC comme le montrent les chiffres présentés dans la figure 16. Il s'agit, en effet, d'une production fragile qui a bénéficié dès 1971 d'un soutien spécifique à la vache allaitante (Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes ou PMTVA). La France est parvenue à maintenir cette aide couplée au fil des réformes, malgré des pressions de l'Union Européenne et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les détenteurs de vaches allaitantes sont aussi concernés par d'autres dispositifs territoriaux tels que les Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN) ou la prime herbagère (PHAE). Si les réformes ont épargné la production allaitante, la tendance au découplage des aides a été défavorable à la finition et à l'engraissement avec le découplage de la PAB (prime à l'abattage) et de la PSBM (prime spéciale aux bovins mâles).

Les orientations prises dans le secteur laitier impactent également lourdement le secteur de la viande bovine comme on le constate par exemple depuis la mise en place des quotas laitiers en 1984 qui a provoqué un afflux d'animaux dans un premier temps et à plus long terme une raréfaction avec la diminution drastique du nombre de vaches laitières et de veaux.

A. La PAC aujourd'hui

Aujourd'hui, la France perçoit 10 milliards d'euros chaque année au titre de la PAC, répartis de la sorte (figure 17) :

- 700 millions d'euros sont consacrés à la régulation des marchés pour toutes les productions,
- 7,8 milliards d'euros au titre des aides directes du premier pilier,
- 1,5 milliard d'euros au titre du deuxième pilier (dont les mesures sont cofinancées par les crédits de l'État ou des Régions).

L'essentiel des aides directes aux agriculteurs se fait sous forme d'aides découplées de la production : les droits à paiement unique (DPU). Le montant des ces DPU est basé sur des historiques des soutiens perçus sur les exploitations. Ils sont basés sur les hectares de SAU. 6,8 milliards d'euros sont consacrés aux DPU pour un montant moyen par hectare de 260€. Il reste environ 900 millions d'euros d'aides couplées à la production dont la principale est la PMTVA (640 millions d'€ pour 90 000 bénéficiaires et 3,7 millions d'animaux primés). La PMTVA est cofinancée par l'Etat Français à hauteur de 160 millions d'€/an.

Le choix opéré par la France de garder des aides couplées d'une part et des références historiques pour le calcul du montant des DPU d'autre part, conduit à une très grande hétérogénéité des situations chez les éleveurs de bovins viande :

- des DPU faibles (de l'ordre de 200€/ha) et des aides couplées importantes chez les naisseurs,
- une situation intermédiaire chez les naisseurs-engraisseurs, avec des DPU d'une valeur proche de la moyenne nationale,
- des DPU très élevés chez les engraisseurs pouvant atteindre 600 €/ha voire plus.

L'abandon du couplage des aides à l'engraissement combiné avec la reconversion de bon nombre d'exploitations vers la production de céréales de ventes conduit au fait que la moitié du budget des anciennes primes à l'engraissement est versée sous forme de DPU dans des exploitations n'ayant plus de bovins.

B. L'avenir de la PAC pour la période 2014-2020 :

1. Contexte de la réforme

L'Union Européenne réforme l'ensemble de ses politiques et définit son budget pour la période 2014-2020 dans un contexte très particulier :

- les émeutes de la faim et la nécessité d'augmenter la production alimentaire dans les décennies à venir pour faire face à l'accroissement de la population mondiale,
- la rareté des ressources (eau, énergie) faisant qu'il faudra produire plus avec moins
- la problématique du réchauffement climatique et de la préservation de l'environnement,
- les négociations enlisées à l'OMC.

Le contexte européen lui-même est inédit : la co-décision donnant un pouvoir de négociation sur la PAC au Parlement Européen ; et la crise économique et monétaire faisant peser des menaces sur le futur budget de l'Union.

2. Le contenu de la proposition de réforme d'après la Commission Européenne

La Commission Européenne a mis sur la table des négociations une proposition pour la PAC en novembre 2011 et sur les perspectives budgétaires en juin 2011.

Les conséquences potentielles de ces deux propositions sur la filière bovine du Massif-Central sont analysées ci-dessous. Elles peuvent, bien entendu subir des modifications importantes au cours de la négociation. Sur la partie budgétaire, règne la plus grande incertitude. Il y a par contre de forte chance que sur les grandes lignes on ne s'éloigne que peu de la proposition sur la PAC. Les principaux éléments de cette réforme sont :

Des objectifs redéfinis :

- satisfaire les besoins des citoyens européens et contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux,
- adapter l'agriculture européenne aux défis écologiques et du développement durable,
- maintenir une agriculture présente sur tous les territoires ruraux.

Un budget qui devait être préservé :

- la proposition budgétaire prévoit une stabilisation du budget consacré à la PAC avec un rééquilibrage vers les pays de l'est. Ce rééquilibrage devrait épargner le budget qui revient à la France et qui pourrait s'élever à 7,6 milliards d'€/an pour les aides directes contre 7,8 milliards d'euros par an sur la période actuelle,
- des attributions pour le deuxième pilier qui devraient être en augmentation pour la France,
- au total, un budget stable de la PAC en France.

Cependant les discussions en cours au niveau du conseil Européen sont très difficiles (janvier, février 2013) et déjà on annonce que le budget risque fort d'être inférieur pour la PAC que ce que proposait la Commission. Les propositions sur la table font état d'une baisse des aides directes de l'ordre de 3% et du développement rural de l'ordre de 10% mais avec une possibilité de transfert optionnel du premier vers le second pilier. Quoiqu'il en soit le retard pris dans les discussions fait que la réforme s'appliquera plutôt au 1er janvier 2015.

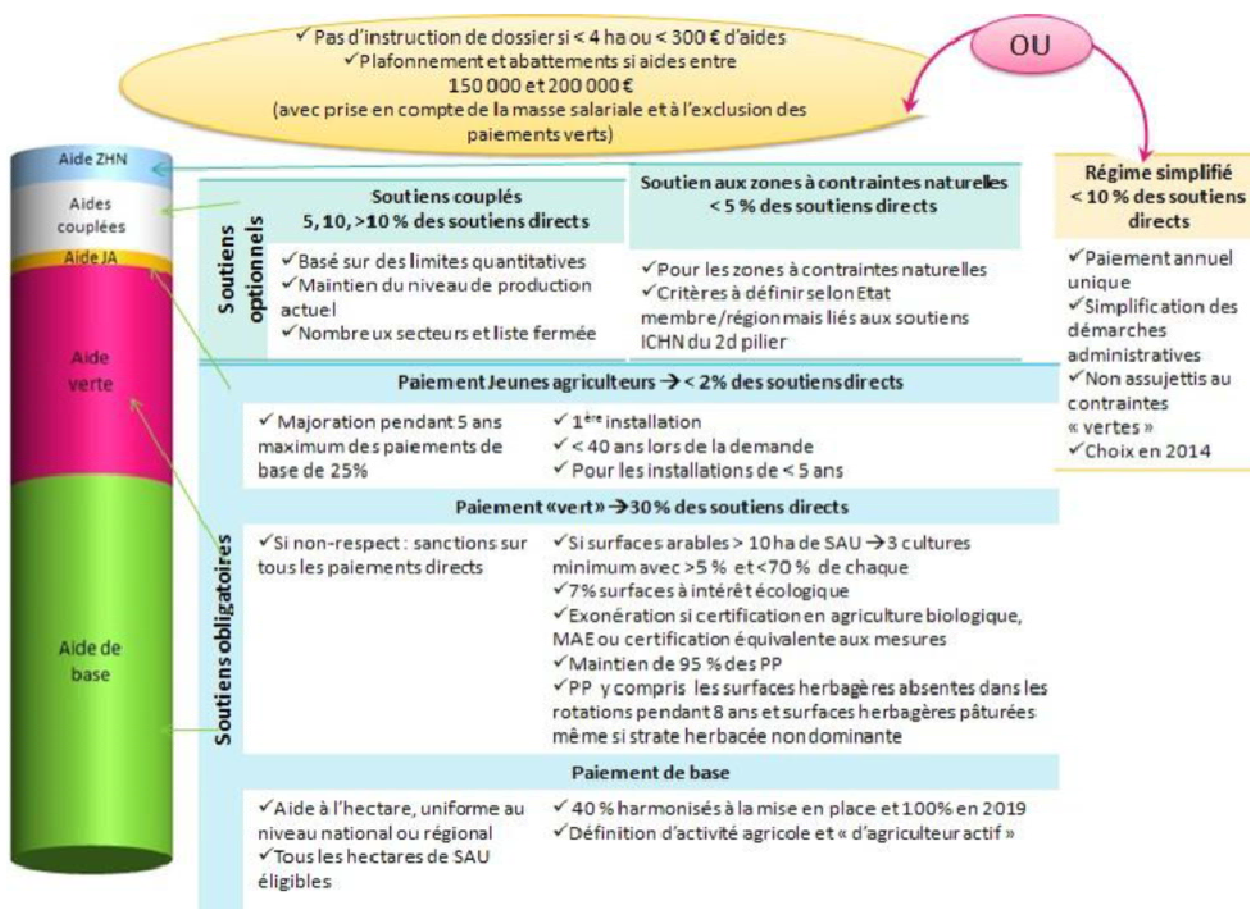
Pas de gestion publique des marchés :

- on favorisera par contre l'organisation des producteurs et le travail interprofessionnel,
- suppression des quotas laitiers en 2014.

Des outils de gestion des risques dans le deuxième pilier :

- assurance-récolte,
- fonds sanitaire,
- fonds de stabilisation du revenu (nouvel outil pour faire face à la volatilité des prix.

Figure18 : Proposition de répartition des aides directes
(Source : SIDAM/ Commission Européenne DG AGRI 2012)



Une nouvelle clé de répartition des aides directes avec (figure 18) :

- abandon des références historiques,
- instauration d'un paiement de base ayant vocation à converger vers un paiement identique sur tous les hectares de SAU au niveau national ou « régional »,
- un paiement écologique en échange du respect par chaque agriculteur de trois mesures favorables à l'environnement (maintien des prairies permanentes, diversité des assolements et surfaces d'intérêt écologique sur l'exploitation),
- un paiement spécifique pour les jeunes agriculteurs,
- de manière facultative, possibilité de maintenir jusqu'à 10% d'aides couplées (soit 760 millions d'euros pour la France),
- de manière facultative un paiement spécifique pour les agriculteurs des zones à contraintes naturelles.

Sur le deuxième pilier :

- renforcement des ICHN mais remise en cause du zonage actuel des zones défavorisées simples,
 - une PHAE menacée dont le cahier des charges pourrait se « durcir »,
 - des possibilités de financement pour des filières territorialisées ou sur les productions énergétiques,
 - la poursuite de la politique en faveur de l'installation et la modernisation (PMBE),
- Introduction des outils de gestion des risques (voir ci-dessus).

ZOOM : l'avis de la Commission agricole du parlement européen

La Commission agricole du parlement européen a défini le 23 janvier 2013 sa position sur la proposition de la Commission Européenne (janvier 2013). Elle confirme les grandes lignes de la proposition de la Commission européenne mais apporte plus de souplesse pour les États-membres pour la mise en œuvre de la convergence des paiements de base, du verdissement et des aides couplées.

SYNTHÈSE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FILIÈRES VIANDE DU MASSIF-CENTRAL ?

Il est difficile d'évaluer tous les impacts de ces changements profonds de la PAC, d'autant qu'il y a beaucoup d'éléments de subsidiarité dans les propositions de la Commission. On peut cependant en tirer les grands enseignements suivants :

Pour les paiements directs, la proposition est globalement très favorable à l'élevage herbager du Massif central et tout particulièrement aux systèmes naisseurs. La convergence des aides et l'abandon des références historiques sont favorables pour les DPU les plus faibles.

Le verdissement : sous réserve d'aménagements sur les conditions de mise en œuvre, les trois mesures pourraient correspondre à des pratiques déjà en vigueur dans les systèmes bovins viande.

Le maintien des aides couplées devrait permettre de conserver une aide à la vache allaitante significative avec cependant des questions importantes sur le montant et sur l'avenir du cofinancement national. La proposition laisse en revanche peu d'espoir de revenir à des aides couplées à l'engraissement.

Sur l'engraissement, le risque est alors de voir les naisseurs-engraisseurs privilégier la partie naissance plutôt bien traitée au détriment de l'engraissement. Quant aux engraisseurs spécialisés, ils vont perdre une bonne partie de leurs soutiens. Le développement de la filière engraissement finition dépendra donc pour beaucoup de la capacité de la filière à dégager de la valeur ajoutée (innovation, segmentation, circuits de proximité, etc.)

La suppression des quotas laitiers ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur l'évolution du cheptel laitier par rapport aux années passées.

Sur le deuxième pilier, l'incertitude qui règne sur le zonage des Zones Défavorisées Simples (ZDS) et sur la PHAE devra être levée tant ces aides sont vitales aux producteurs de viande bovine du Massif-Central. En effet l'ICHN et l'aide aux surfaces herbagères représente une part prépondérante dans le revenu des éleveurs dans ces zones où les potentialités agronomiques sont faibles mais où l'abandon de l'élevage reste une éventualité.

Il faudra, à ce titre être vigilant sur les contraintes liées à ces soutiens, et tout particulièrement sur ce qui touche à la sécurisation des systèmes de production (autonomie alimentaire) qui sera déterminante pour la rentabilité des exploitations dans un contexte de céréales chères, mais aussi pour faire face aux aléas climatiques et notamment aux épisodes de sécheresse.

D'une manière générale, la proposition de la Commission laisse beaucoup de place à la subsidiarité au niveau national voire régional (aides couplées, aide de base, deuxième pilier de la PAC, etc.). Les acteurs des filières viande bovine du Massif-Central auront à peser sur les choix qui seront opérés au moment des décisions sur la mise en œuvre nationale.

ANNEXE

Aperçu des politiques menées par les Conseils Régionaux de la zone d'étude

Les éléments rapportés ci-après sont extraits des entretiens d'acteurs régionaux

(Thierry BOULLEAU, 2nd semestre 2011).

Région Rhône-Alpes

En Rhône Alpes, la politique régionale vise essentiellement à encourager l'engraissement sur place, partant de l'analyse qu'un point fort de cette région est d'avoir « à portée » 11 millions de consommateurs ...

Les actions vont ainsi concerner :

- Un projet de création d'environ 8 000 places chez 150 éleveurs à partir d'un fond revolving (constitué par les banques et de l'autofinancement) et d'un fond de sécurisation destiné aux OP.
- L'établissement d'un tableau de bord de suivi de la filière à partir des données NORMABEV et BDNI pour définir une stratégie de filière à moyen terme.
- Une réflexion autour de la valorisation des produits
 - o Faut-il valoriser les SIQO ou d'autres types d'identifiants (produits Rhône Alpes) ?

Région Auvergne

Le conseil régional n'a pas de programme spécifique en faveur de la filière viande bovine mais plusieurs actions peuvent la concerner :

- Diversification, agriculture biologique, étude sur la relocalisation de l'agro-alimentaire, innovation et TIC sur les circuits de proximité,
- CUMA investissements sur la chaîne de récolte des fourrages et l'entretien des prairies
- Valorisation et qualité, axé sur les projets structurants en faveur des SIQO, CROQ programmes portés par les ODG (programmes stratégiques sur 3 ans) comme le développement du circuit boucherie pour le Fin Gras, volet IAA

Région Limousin

Aujourd'hui, le Conseil Régional intervient dans le cadre du « Contrat de progrès filière viande bovine » à hauteur de 50 000€/an sur :

- L'amélioration génétique de la race Limousine
- L'amélioration sanitaire (lutte contre les maladies émergentes)
- La valorisation des productions sous signes officiels de qualité au travers de « Limousin promotion »
- L'incitation à l'engraissement et à la finition
- La connaissance de la filière

Le « contrat de progrès » est un des pans de l'intervention régionale. D'autres interventions sont réalisées au travers d'autres programmes plus transversaux dans le but d'accompagner le développement d'une agriculture durable :

- Le programme « herbe et fourrages »
- L'intervention dans les exploitations
 - o L'aide aux investissements (PMBE et hors PMBE)
 - o L'aide à la diversification et au développement des circuits courts (programme DIVA qui ne concerne pas que l'agriculture)
- L'aide aux IAA notamment celles qui font du piéçage
- etc.

Concernant la finition, l'aide du Conseil Régional (aide à l'appui technique en contrepartie d'une aide du groupement à la mise en place), a rencontré un fort succès avec 16 à 17 000 mises en place financées pour 12 000 prévues.

Région Languedoc-Roussillon

Au niveau du Conseil Régional, un certain nombre d'actions sont entreprises pour favoriser l'agriculture de proximité :

- Boutiques paysannes (où il y a cependant peu de produits d'élevage)
- Animations régionales
- Site internet "mange local" détenu par la chambre régionale d'agriculture qui connaît un début prometteur.
- Actions dans les lycées
- Semaine des produits locaux
- Événementiels sur Montpellier

Région Midi-Pyrénées

- 1 million d'€ par an sur l'agro-alimentaire : quelques abattoirs et salles de découpe.
Emergence de petites structures liées à la restauration collective de proximité.
- Aides aux exploitations :
 - o Investissements
 - o Génétique : Aubrac, Blonde, Gasconne
 - Mise en station
 - Animation des programmes de races
 - Génomique : Pour les races menacées, il y a un problème car les programmes dépassent largement les capacités de financement des collectivités
 - o En prévision
 - Plan protéines (filières luzerne et soja)

Région Bourgogne

Pas de données recueillies lors des entretiens régionaux